

voulait vendre Petro-Canada même si l'on savait que les Canadiens ne voulaient pas en entendre parler. Les conservateurs ont donc fait marche arrière. Ils ont proposé ensuite de vendre les secteurs qui faisaient des bénéfices et de ne conserver que ceux qui n'étaient pas rentables. Je savais, tout comme le président du Conseil du Trésor du précédent cabinet, que cette proposition ne se réaliserait jamais. Finalement, on a décidé d'en vendre une partie, d'en conserver une autre et de donner le reste. En fin de compte les conservateurs n'ont pas eu besoin de prendre une décision puisque leur gouvernement a été défait.

Je pense que les Canadiens de tout le pays acceptent le principe sur lequel se fonde Petro-Canada. Ils veulent que les projets comme celui des îles de l'Arctique aillent de l'avant. Malgré ce que l'opposition officielle affirmait en 1975, les Canadiens se rendent compte que Petro-Canada a très bien réussi à collaborer avec le secteur privé. Presque tous les projets de Petro-Canada sont menés de concert avec l'entreprise privée. Ce que je trouve remarquable, monsieur l'Orateur, c'est qu'il semble que le secteur privé aime bien que Petro-Canada participe à ses projets. Si l'on songe aux travaux de forage de l'île de Sable, à l'exploitation dans le grand Nord et au projet de Panarctic, on constate que le secteur privé semble s'entendre fort bien avec Petro-Canada. Je ne me rappelle pas au juste combien de projets sont en cause, mais je sais que Petro-Canada travaille avec Nova, une société pétrolière importante de l'Alberta, à la réalisation d'un grand nombre de projets, dont entre autres la construction d'un de plusieurs des oléoducs qu'elles se sont engagées à construire. Les députés de l'opposition prétendaient que Petro-Canada n'arriverait jamais à le faire. Je pense donc qu'il s'attaquera peut-être au programme énergétique national pour les mêmes raisons que lorsqu'ils avaient attaqué Petro-Canada en 1975. Selon moi, vu la façon dont le programme a été conçu, quand le bill aura été étudié à la Chambre et au comité, l'attitude de l'opposition changera. Il y aura peut-être des divergences de vues quant au prix fixé pour un baril de pétrole pendant une année donnée, mais je pense que les principes généraux du bill et du programme sont valables parce que nous nous dirigeons vers une participation canadienne plus poussée dans l'industrie, non seulement parce que l'idée semble attrayante, mais aussi parce que nous savons que si les réserves de l'Ouest valent maintenant des centaines de milliards de dollars et que le prix du pétrole aura quadruplé à la fin des années 80, ces réserves vaudront alors 400 milliards de dollars. Nous savons que si ces réserves appartenaient surtout à des Américains comme c'est le cas maintenant, que si elles étaient contrôlées à 71 ou 72 p. 100 par des sociétés étrangères qui sont surtout des sociétés américaines, nous devrions payer des dividendes et des intérêts aux États-Unis, tandis que si elles appartiennent surtout à des Canadiens, ces dividendes seront versés au Canada et cela réduira le déficit de notre balance de paiements.

Je pense donc que le programme peut accomplir beaucoup. Le bill C-48 jouera un rôle très important à cet égard parce que les terres du Nord et de l'est du Canada offrent énormément de possibilités d'exploitation. J'espère donc que le bill sera adopté à l'étape de la deuxième lecture et qu'il sera renvoyé au comité, qui est davantage en mesure que la Chambre de faire une étude détaillée des aspects techniques com-

plexes du bill. J'espère donc que les députés accepteront de renvoyer le bill au comité.

● (2150)

**M. Thomas Siddon (Richmond-Delta-Sud):** Monsieur l'Orateur, dans mon intervention de ce soir et de demain, j'aimerais approfondir cette notion de propriété canadienne que le parti d'en face a tendance à utiliser si abusivement, comme si la propriété canadienne, la propriété de l'État ou la propriété d'un citoyen étaient une seule et même chose. Vraiment, elles ne sont pas une seule et même chose. J'aimerais aussi dire au député qui vient de reprendre sa place que nous reconnaissons tous qu'il y a de la place pour Petro-Canada et que cette société aura un rôle à jouer dans le développement énergétique du Canada, mais que ce n'est pas une panacée. Petro-Canada est devenu l'assurance tous risques du parti libéral, l'outil qui permettra de résoudre tous les problèmes que devra affronter le Canada à l'avenir dans le domaine de l'énergie. Je pense que les prochaines années prouveront que l'on aura eu tort d'avoir recours à Petro-Canada pour résoudre tous ces problèmes.

Il est tout à fait à-propos que nous ayons maintenant l'occasion de débattre le bill C-48, parce qu'il donne aux députés de ce côté-ci de la Chambre une autre occasion de souligner les dangers inhérents au budget que le gouvernement a déposé le 28 octobre et à la mise en œuvre, il y a quelques semaines, de la loi sur l'administration du pétrole. Je pense que ce sont là des mesures qui nuiront énormément au développement énergétique du pays et qui réduiront la possibilité de parvenir à l'autonomie en énergie vers la fin de la décennie. Il est important, après les promesses qu'on a faites pendant dix ans de l'autre côté de la Chambre, que le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde) se soit finalement décidé à présenter une loi qui instaurera un nouveau régime de gestion pour la production pétrolière de ce que l'on appelle les terres du Canada. Ces terres, nous l'espérons, contiennent de vastes gisements d'hydrocarbures dans les régions éloignées et au large des côtes du Canada, c'est-à-dire dans les Territoires, les îles de l'Arctique, la mer de Beaufort et au large des côtes de l'Atlantique et du Pacifique. Cependant les moyens pris pour arriver à cette fin suscitent de vives inquiétudes. Pour ma part, je trouve qu'il y a lieu de s'alarmer.

Le gouvernement du Canada doit mener une politique sérieuse pour hâter la mise en valeur de nos ressources pétrolières dans ces régions difficiles à atteindre et à exploiter. Toute politique gouvernementale qui ne hâtera pas cette mise en valeur, qui n'encouragera pas et n'accélérera pas le développement de ces ressources finira, à long terme, par desservir nos intérêts nationaux. Cela m'amène à ce que je considère comme le plus gros point faible du bill C-48. A mon avis, nous sommes appelés à examiner une proposition qui, selon toute vraisemblance, retardera plutôt qu'elle ne facilitera l'accession du Canada à l'autonomie en matière de pétrole. C'est l'essentiel des arguments que mes collègues du parti conservateur ont fait valoir. J'aimerais m'étendre quelque peu sur cette idée.

**M. Munro (Esquimalt-Saanich):** Ils n'écoutent pas, là-bas.

**M. Siddon:** Il faudra qu'ils m'écoutent pendant encore quelque temps.

Le gouvernement a tardé à proposer une solution de remplacement au règlement sur les terres pétrolières et gazières du Canada, et c'est répréhensible. Mais nous avons maintenant au